

Matane, le 21 mai 2006

Bas Saint-Laurent

6211-09-007

**Annexe au : Mémoire présenté par Carmelle St-Gelais,**

**Objet : Le projet d'aménagement d'un parc éolien à St-Léandre, St-Ulric, St-Damase par Northland Power Inc.**

Complément de réponse : Quel serait le meilleur temps pour faire les audiences ?

Suite à l'Audience publique tenue à Matane, le 25 avril 2006 sous la Présidence de Madame Claudette Journault et de Monsieur le commissaire Louis Dériger.

Madame Claudette Journault,

J'ai réfléchi la question que vous m'avez posée en audience publique à St-Léandre suite à une intervention dans mon mémoire. Je pense que la question et la réponse étaient précieuses pour vous, c'est pourquoi je viens vous donner ma façon de voir.

Citation du mémoire :

Les audiences publiques ont pour rôle de faire des recommandations, alors ne faudrait-il pas qu'elles les fassent à la mise sur pied du projet et non quand les cartes sont jouées. Elles devraient cueillir les informations nécessaires au lancement du projet et non pas se contenter de mettre quelques diachylons sur les blessures les plus douloureuses.

Ces audiences coûtent chères, on met à notre disposition des gens très compétents et de qualité, pourquoi ne pas tirer le maximum de leur recherche et de leur travail. Les projets en sortiraient plus intelligents et respectueux.

Si les audiences publiques veulent garder leur rôle de questionner après que les études d'impact soient mises à jour et bien du moins qu'on fasse des tables de consultation et de concertation pour que les gens soient entendus dès les débuts.

Le sens de la question : Quel serait le meilleur temps pour faire les audiences ?

La difficulté ce n'est pas tant le temps qu'ont lieu les audiences mais bien que celles-ci obligent une relâche aux gens concernés dans leur lutte fondant en elles de grands espoirs. Les délibérations des audiences se poursuivent, les résultats sont publiés et le gouvernement statue. C'est fini les promoteurs ont la permission de construire moyennant quelques petites modifications. Et les citoyens sont déçus et vivent dans l'amertume pour un long moment.

Y aurait-il mieux à faire pour servir davantage la population ? J'essayerai de répondre.

Le scénario est le même :

- 1- Le gouvernement demande l'achat de 1000 mw d'électricité.
- 2- Le gouvernement ne fait aucune réglementation.
- 3- Les promoteurs se pointent.
- 4- La MRC n'a pas d'expérience et ne semble pas préparée

Le gouvernement agit vraiment en inconscient et irresponsable. Il est à l'image des promoteurs, il veut faire des profits et ne protège pas le territoire dont il a la responsabilité.

## 1<sup>ère</sup> partie --- Partie étude :

Dans un cas tel, le gouvernement aurait dû du moins renvoyer la responsabilité à un gouvernement inférieur, soit la MRC et l'alimenter.

Pour se faire, il aurait fallu envoyer au gouvernement suppléant, toutes informations pertinentes, les besoins détaillés, les échéanciers, les recommandations, les règlements applicables déjà existants, les études pouvant aidées, des projets de référence etc.

Il aurait fallu mettre une équipe de professionnels à leur disposition, dès le début, statuant des :

- Ex : Rencontres obligatoires avec les responsables de l'environnement, des affaires municipales, des travaux publics et de la santé.
- Visionnage et questionnement de l'étude d'ondes de radio Canada à Murduckville.
- Visionnage et questionnement de l'étude élaborée par l'Université de Rimouski.
- Témoignages des propriétaires du parc de Cap-Chat.
- Visite de parcs etc.
- La MRC aurait pu se faire aider par un comité parallèle qui aurait suppléé aux faiblesses et compensé pour le manque d'énergie à certain moment.
- Il aurait fallu aussi inclure des séances d'information et de consultation, entre maire et population concernée, à mesure que le dossier avançait.
- Leur donner du temps et leur mettre un échéancier convenable pour l'ampleur du projet.

## 2<sup>ème</sup> partie

- Les gens étant bien informés,
- La réglementation étant adaptée et mise à jour,
- L'échéancier étant atteint,
- Le promoteur aurait pu entamer son travail de négociations et faire les études d'impact.
- Les contrats entre les partis seraient écrits en fonction de l'aboutissement du projet et prendraient force seulement après le consentement au projet.

## 3<sup>ème</sup> partie

Dans une démarche comme celle-ci, les audiences se positionneraient à la même place et viendraient avec études et réglementations en main, entendre les deux parties, apporter des éléments d'éclaircissements, suggérer la correction d'erreurs glissées, ajuster des points de mésententes, suggérer des propositions pour régler

des litiges. En somme les audiences joueraient le rôle de conciliateurs pour harmoniser et finaliser le projet avant de le remettre pour l'acceptation au gouvernement.

Conclusion :

Vous savez, vous êtes précieux, nous ne voulons pas perdre à aucun prix, les audiences publiques, parce que nous aurions des projets avec ni queue ni tête, faits en cachette et dans le non respect des populations. Mais, c'est un questionnement à savoir si on ne pourrait pas les utiliser pour qu'elles servent encore mieux la population.

Je préférerais davantage, le déroulement du projet tel que décrit dans la partie de mon mémoire : " Prévenir le gouvernement ne connaît pas". Et il y a un besoin urgent de planifier à long terme et le scénario : " Une géographie particulière" est la voie de l'avenir pour éviter la confrontation régulière avec les occupants et permettre aux populations de respirer et de vivre en harmonie. Et les audiences auraient toujours leur place dans la finalisation des projets.

Je colle les deux parties du mémoire.

#### **Prévenir, le gouvernement ne connaît pas :**

Il y a 15 ans passés, les spécialistes de l'électricité auraient dû sortir leur table à dessin, faire des études d'impact, ouvrir des centres de recherches, faire des tables de consultation et de concertation.

Faire des études d'impact sur l'environnement, étudier le territoire, mettre les tours de capteurs de vent, voir les meilleurs sites pour l'implantation des parcs éoliens, étudier leur capacité de contenu et de rendement.

Voir la capacité de l'homme à vivre dans ce milieu éolien, faire des expériences sur du vécu plus ou moins rapprocher des éoliennes, voir la variation de son comportement, tenir compte de ses témoignages. Enregistrer aussi ses réactions face au bruit développé par ses engins, sa capacité de résistance à la tolérance visuelle et mentale.

Faire les études appropriées pour découvrir les chemins de migration des oiseaux, inventorier les habitats à protéger. Commander des études sur des projets étrangers pour établir le plus précisément, la mort d'oiseaux tués par les palmes, par les collisions frontales avec ces monstres et l'épuisement des oiseaux par le tournoiement autour des gyrophares. Le promoteur annonce une mortalité de 0.47 oiseau par an par éolienne et les statistiques disent 1.83 /o/a/é, les écarts sont un peu larges.

Lancer des défis, faire des concours d'étudiants en ingénierie pour confectionner une éolienne adaptée à notre climat et à la hauteur de notre compétence québécoise. Mettre une deuxième équipe pour programmer les dérivés et les retombées économiques.

Créer des firmes québécoises de mise en marché des produits éoliens et capables en dernier essor, de transiger avec les étrangers. Si des immigrants ont pu faire des cours de pilotage d'avion, aux Etats-Unis pour faire un attentat terroriste aux Etats-Unis, peut-être qu'avec un peu de débrouillardise, serait-il possible que nos honnêtes ingénieurs fassent des études spécialisées à l'étranger pour obtenir les techniques de pointe ?

### **Une géographie particulière :**

La partie du Québec qui excède la partie centrale et qui est située à droite du Fleuve St-Laurent, donc dans l'est de la province et qu'on appelle la péninsule gaspésienne, a une forme géographique qui se prête intelligemment à son développement. Elle est assez étroite et allongée. Les populations vivent en bordure du fleuve et près des eaux de la baie des Chaleurs.

Le cœur du territoire est beaucoup moins habité et de grands espaces ne sont pas habités. Ce territoire pourrait servir à l'aménagement d'une ligne de service qui desservirait aussi bien le côté nord comme le côté sud de la péninsule. Il pourrait accueillir un voie ferrée aménagée avec des bretelles qui alimenterait, en biens, les villes côtières des deux rives.

Cette voie ferrée permettrait le désencombrement des routes en diminuant les camions remorques propres au transport. Il y aurait une large économie dans la réfection des chemins. La Chine a construit une voie ferrée pour se rendre au Tibet, la voie est construite en montagnes et pas n'importe quelles montagnes, elle à 288 km de long. Des portions passent à 5,000 pi d'altitude, il a fallu construire des cabines pressurisées. Et elle l'a faite, les Gaspésiens n'en demandent pas tant.

Les parcs éoliens pourraient aussi occupés ce territoire, hors de la vue des gens isolant le bruit et protégeant la beauté des paysages gaspésiens que le touriste recherche, sur les côtes. L'île d'Honolulu (d'Hawaï) est alimentée uniquement par l'énergie éolienne. Nous circulons autour de l'île et jamais nous n'y voyons une éolienne. Elles sont placées au cœur de l'île même si les plus belles plages de surf sont en bordure.

Les sites d'enfouissement pourraient rejoindre ce territoire éloigné, pas pour en abuser, ils seraient nôtres, sous la responsabilité et la gestion des villes mais avec un certain éloignement qui rendrait service aux populations ; du bon air à respirer. Matane a quand même le droit de rêver.

En toute simplicité, accueillez je vous prie mon opinion sincère, j'ai crû bon de rappliquer parce que je sais que j'ai semé un doute et je voulais expliquer la raison pour laquelle j'ai dit et surtout ne pas faire entrave à votre travail si grandement apprécié.

Respectueusement,

*Carmelle St-Gelais*

Ajout d'une note : Notre MRC

Note : Notre MRC

De qui est composée notre MRC.

Elle est composée de maires ; des maires qui au départ sont responsables d'une famille, qui ont leur propre emploi, qui répondent à leur responsabilité de maire, qui parcourent de longues distance pour assister aux assemblées de la MRC et qui plus est, ne sont pas tellement payés pour faire ce travail de maire. Du moins, cette responsabilité ne les fait pas vivre et n'est que passagère.

Une assemblée de la MRC se résume comme ceci. Ouverture à 20 heures pour donner du temps au maire, de se rafraîchir, de souper et de se déplacer.

Les maires s'attablent, au conseil, avec une pile de dossiers de 4 à 5 cm. d'épaisseur et l'assemblée se déroule sans pause jusqu'à minuit. Ils ajournent l'assemblée et ouvre une nouvelle assemblée et prolongent jusqu'à épuisement de l'ordre du jour. Les astucieux mettent les points chauds à la fin du dossier. Les maires sont fatigués voire même épuisés et ont en tête la route à faire pour se rendre à leur domicile ; finalement des dossiers ne sont pas étudiés et débattus.

*Carmelle St-Gelais*